

Procès-verbal du Conseil Municipal de la Commune de Chouday en date du lundi 31 août 2015 à 19 h 30

Présents: Mrs et Mmes BRANCHEREAU Carole, BARDON Louis-Patrick BONNEFOY Joëlle, CHARPENTIER Isabelle, DIEZ DEL VAL Stéphane DUBOIS DE LA SABLONIERE Yann, RATERO Stéphanie, ROUSSEAU André, PERIOT Didier, PILLET Stéphane.

Absent : Mr LE BIHAN Hervé

Convocation du conseil municipal du 26 août 2015.

M. DIEZ DEL VAL Stéphane est désigné comme **secrétaire de séance**.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Compte - rendu des décisions du Maire
- Autorisation d'exploiter un parc éolien à St Georges-sur-Arnon et Migny.
- Convention de mise à disposition d'un local pour la poste.
- Bonification indiciaire et indemnité d'administration et de technicité pour Lionel FONTAN.
- Décision modificative pour reversement des charges transférées à la CCCB.
- Questions diverses (ligue contre le cancer, Bip Tv, action des communes pour le 19 /09/2015, élections régionales...)

1. Compte-rendu des décisions du Maire

Mme le Maire expose que dans le cadre de ses fonctions, elle a procédé aux décisions suivantes en relation avec M. le 1^{er} adjoint :

- **Sécurité salle des fêtes** : Lors du précédent conseil municipal, il a été abordé le problème de mise aux normes de l'installation gaz. 1.499,30 € avaient été chiffrés à l'origine, mais les surprises ont augmenté la facture de 1.509,09 €. Nous attendons la facture de l'entreprise Malichard pour la tranchée.

- Nous avons demandé à l'entreprise Malichard d'enlever tous les gravats et terre du terrain derrière le cimetière. Il reste encore quelques blocs de béton à débarrasser, nous attendons la facture.
- Une commande de pavés a été réalisée afin de délimiter les tombes du terrain commun du cimetière chez Point P pour 422,20 €.

2. Autorisation d'exploiter un parc éolien à St Georges-sur-Arnon et Migny par la société Nordex.

Mme le Maire expose que Chouday étant une commune limitrophe, le conseil municipal doit se prononcer sur le projet. L'installation est envisagée au lieu dit « les Pierrots » avec une implantation de 11 aérogénérateurs d'une hauteur de 150 mètres en bout de pale, de 2 postes de livraison, de plates-formes techniques et de réseaux électriques inter éoliens, ainsi que des travaux de voirie. La production énergétique attendue est de 69 200 mégawatts/heure par an. Un dossier en version numérique est consultable en mairie jusqu'au 17 octobre.

Le conseil municipal après débat approuve à 8 voix pour, 1 abstention et 1 contre le projet d'extension du parc éolien de St Georges-sur-Arnon et Migny.

Délibération 2015-séance du 31/08/2015 – n°18

3. Convention de mise à disposition d'un local à la poste

Mme le Maire expose que la poste l'a contactée pour l'informer du remaniement des tournées des postiers et des créneaux horaires de travail d'ici la fin de l'année.

Ce changement implique que les agents feront journée continue et disposeront d'une pause repas.

Pour permettre aux agents qui le souhaitent de prendre leur repas dans un lieu couvert et aménagé, la poste sollicite les communes pour mettre à disposition un local peu utilisé qui pourrait répondre à cet effet.

La salle des associations pourrait répondre à cette demande. La convention prévoit une indemnité de 75 € par trimestre, mais après discussions avec le responsable, il est possible de

demander jusqu'à 100 €. Le montant semble plus approprié, puisque notre salle est complètement équipée.

L'ensemble des conseillers approuve à l'unanimité de mettre à disposition la salle des associations pour un montant de 100€ par trimestre.

Délibération 2015-séance du 31/08/2015 – n°19

4. Bonification indiciaire et indemnité d'administration et de technicité de Lionel Fontan.

Mme Le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) à savoir 10 points pour la somme de 46,30 € ainsi que de l'indemnité d'administration et de technicité pour la somme de 134,78 € afin de régulariser pour Lionel FONTAN.

L'ensemble des conseillers municipaux approuve à l'unanimité la bonification indiciaire et l'indemnité d'administration et de technicité à Lionel Fontan.

Délibération 2015-séance du 31/08/2015 – n°20

Délibération 2015-séance du 31/08/2015 – n°21

5. Décision modificative pour reversement des charges transférées à la 3CB.

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget primitif 2015 concernant le compte 739113 (atténuation de produit 3 CB) pour la somme de 2180 €. Cette somme sera prélevée au compte 61522.

Jusqu'ici, la communauté de communes demandait le remboursement de nos charges transférées, l'année suivante. Maintenant ce remboursement est demandé l'année N. Comme en 2015, nous envisageons des travaux d'entretien de voirie, le montant des dépenses additionné au coût des enfants scolarisés sur Issoudun est supérieur à la CFE récoltée, la commune est redevable de la somme de 2.180 €.

L'ensemble des conseillers approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Délibération 2015-séance du 31/08/2015 – n°22

6. Questions diverses :

- La ligue contre le cancer remercie la commune de la subvention versée de 200 €.
- Bip Tv nous sollicite pour une subvention de 1 € par habitant pour le maintien de leur chaîne.

Après débat, 5 conseillers s'opposent, 3 conseillers s'abstiennent et 2 sont favorables donc la commune de Chouday n'apportera pas de subvention à Bip TV.

- Mme le Maire remercie les élus qui se sont portés volontaires pour l'arrosage des fleurs pendant l'absence de Lionel.
- Les élections régionales se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre 2015. Les conseillers se sont partagés la tenue du bureau de vote sur les 2 journées.
- Le 19 septembre, l'Association des Maires de France avait décidé, compte tenu de la gravité de la situation et avant que le gouvernement n'arrête le projet de loi de finances pour 2016, d'engager une journée nationale d'action le samedi 19 septembre dans toutes les communes et intercommunalités. L'objectif de cette journée est de recueillir le maximum de soutien de nos concitoyens, marquer les esprits et faire date par l'ampleur de la mobilisation. Les communes sont invitées à organiser une rencontre symbolique avec les habitants de 10h00 à 12h00 pour signer une pétition « l'appel du 19 septembre pour les communes de France ». Document qui peut être signé en mairie ou en ligne sur www.change.org.

Fin de la séance à 20h45.